L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 DECEMBRE 1846.

IMPRIME ET PUBLIE PAR MAGNE & WEISSE. No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 15 DECEMBRE 1846.

☞ Point de malle; deux jours de suite elle a manqué au delà de Charleston. Ces irrégularités deviennent désormais la règle générale: aussi sommes-nous tentés d'annoncer, non les jours où la malle a manqué, mais ceux où elle arrive. Nous aurons moins à faire.

Depuis deux jours nous attendons sans succès et les nouvelles d'Europe et le message du Président; si aucun nouvel accident n'en retarde l'arrivée, nous devons avoir aujourd'hui tout à la fois message et nouvelles. Notre journal a donc la chance d'être aussi abondamment pourvu demain qu'il l'est peu ce matin.

Le message du Président est attendu avec une impatience fort naturelle: les circonstances sont sérieuses et les paroles de l'Exécutif en ont d'autant plus d'importance. Depuis quatre mois l'Administration a exercé son libre arbitre avec une plénitude absolue; elle aura nécessairement bien des explications à donner, bien des actes à justifier, bien des problèmes à faire connaître, bien des mystères à éclaircir. La brièveté est rarement la qualité distinctive de nos hommes d'état, elle n'est pas celle de M. Polk; et ses communications au Congrès ont été d'une longueur fort respectable en tems ordinaire, tout porte à croire que le message qui aura ouvert la session actuelle, aura des dimensions proportionnées à la gravité de la situation et au nombre des questions à traiter.

Indépendamment de la guerre du Mexique et de toutes les mesures qui s'y rattachent, indépendamment de l'état de nos finances, du nouveau Tarif et de la Sous-Trésorerie, est-ce qu'il ne prendra point envie à M. Polk de nous dire quelques mots des élections qui ont eu lieu durant l'été et l'automne dernier? Le général Jackson en son tems se plaisait assez aux revues rétrospectives de ce genre qui lui servaient à constater l'état de l'opinion publique. Le Jeune Hickory, qui se vante d'être sorti de la vieille souche, devrait tenir à suivre cet exemple; cela lui donnerait occasion de se dessiner. Il pourrait nous dire alors positivement s'il compte persévérer dans la marche qu'il a prise, et si les manifestations de l'opinion publique n'ont pas quelque peu ébranlé ce qu'il appelle ses convictions. Nous serions assez curieux pour notre part de savoir comment il s'y prendrait pour expliquer les succès des whigs, et de quel œil il a vu l'espèce de rebuffade populaire éprouvée par l'administration. Nous voudrions surtout lui entendre apprécier le revirement d'opinion si complet s'est opéré dans la Pennsylvanie: Comment le vainqueur d'hier s'y trouve-t-il le proscrit d'aujourd'hui? A quel prix le triomphe a-t-il été obtenu? Et d'où vient que la défaite a sitôt succédé à la victoire? Nous serions agréablement flattés, nous le répétons, de connaître la pensée de M. Polk sur un pareil sujet; et nous croyons qu'ici nous ne sommes que les échos de tous les hommes, amis ou ennemis, qui portent quelque intérêt aux questions politiques.

On a dit partout que M. Polk a réservé pour son message une explication qui ne sera pas moins intéressante que celle que nous réclamons. Il dira pourquoi et comment on a consenti à laisser rentrer au Mexique le général Santa-Anna. La presse de toutes les opinions a insisté pour savoir le mot de ce mystère; mais malgré les attaques des uns et les prières des autres, l'organe officiel est sur ce sujet resté muet comme un sphynx Egyptien. On serait tenté de croire d'après cela que l'Exécutif a voulu se réserver le monopole de l'effet que doit produire une grave révélation. Evidemment il y a là-une grande intrigue, pour ne pas dire tout un complot politique dans le retour de Santa-Anna au Mexique. La part que le gouvernement y a prise, est-elle assez brillante pour qu'on veuille l'avouer tout haut? C'est là sans doute ce que nous saurons bientôt. Le silence sur ce point serait un aveu déplorable.

NOUVELLES DE L'ARMEE SUR LE RIO GRANDE.

Le vapeur Alabama est arrivé hier soir, venant des Brasos de St Yago, d'où il est parti le 11 du courant. Il avait à bord plusieurs officiers de l'armée et 250 volontaires, malades ou dont le terme de service est expiré.

Les volontaires de l'Alabama, sitôt leur arrivée à la Pointe Isabelle, ont été embarqués pour Tampico. Ceux de l'Illinois étaient déjà partis pour la même destination.

Nous n'avons rien appris de nouveau de Monterey. Le général Worth était entré à Saltillo sans opposition et devait continuer à se maintenir sur ce point important. Le général Taylor était venu faire une tournée à Saltillo et devait repartir pour Monterey, pour de là se joindre au général Patterson, afin de commencer ses opérations au Sud. Déjà plusieurs détachemens étaient en marche pour former l'avant-garde de la division qui doit se rendre à Tampico, en passant par San Fernando et Victoria. Le 2nd régiment d'infanterie était parti le 18, de Camargo, et devait être suivi du 1er d'infanterie du Tennessee. Deux compagnies d'artillerie et six d'infanterie ont descendu le Rio Grande sur des bateaux à vapeur, jusqu'à Matamoros, où l'on attendait également le 3me régiment de l'Illinois, sous le colonel Baker.

Le vapeur Sea, en se rendant de Tampico aux Brasos, s'est perdu sur la barre, le 6. Personne n'a péri. La barque Wm. Ivey, ayant à bord beaucoup de quintaux(?), a été poussée au large durant un fort coup de vent; on n'en avait aucune nouvelle au départ de l'Alabama.

Candidats.—Un journal fait le relevé suivant des candidats que la presse a déjà proposés pour la prochaine présidence. Del. Webster, du Massachusetts; Silas Wright, de New-York; Lewis Cass, du Michigan; John M. Clayton, du Delaware; Henry Clay et John J Crittenden du Kentucky; John C Calhoun, de la Caroline du Sud; Samuel Houston, du Texas; John McLean et le juge Burnet, de l'Ohio; Andrew Stewart, de la Pennsylvanie; Z. Taylor et Winfield, de l'armée des Etats-Unis. En tout treize, et l'on n'en restera pas là.

Savannah.—Les whigs viennent d'obtenir un beau succès dans les élections municipales de Savannah Géorgie. Ils ont élu leurs candidats pour la Mairie et le Conseil par une majorité qui varie de cent à cent-cinquante voix. C'est la première fois qu'ils obtiennent dans cette ville un avantage aussi marqué: ils y attachent d'autant plus de prix que la lutte a été fort vive et le vote très considérable.

Caroline du Sud.—La législature de cet Etat a élu gouverneur, le 8 courant, presque à l'unanimité, l'honorable David Johnson. Wm. Cain a été élu lieutenant-gouverneur.

Le regiment Palmetto est presque au complet maintenant. Des compagnies entières ont été levées dans les comtés de Richland, Fairfield, Chester, Edgefield, Barnwell, Kershaw et Lampster; elles doivent se réunir au quartier-général de Charleston.

Chronique Locale.

Ferme des halles.—L'adjudication entière des halles de la première municipalité a eu lieu hier matin au bureau du maire: elles ont été affermées pour un an aux termes suivans:

Marché aux viandes (adjugé à François Jure)	$53,100
Marché aux légumes, (adjugé à Ph. Wellman),	$34,000
Marché du faubourg Tremé, (adjugé à John Bruce)	3,100
Marché aux fruits, adjugé à Phil. Wellman)	3,000
Total	$93,200

Le marché du Port (3e municipalité) a été adjugé à Théodore Rouchard au prix de $7,350.

Cour Supreme.—La Cour Suprême a rendu hier une décision dans l'affaire de John Egerton subrogé aux droits de la Banque de Carrollton contre la Municipalité No 3. Ce jugement maintient celui de la cour inférieure et déclare que les taxes ne peuvent point être saisies entre les mains des contribuables pour payer les dettes d'une corporation.

Première Cour de District.—Robert Spillain, prévenu de vol, a été conduit hier à la Première Cour de District, pour assister à la lecture de son acte d'accusation: il s'est déclaré non coupable.

William D. Ford, mis en jugement pour ... a été déclaré coupable par le jury [illegible]

James Hugh, prévenu d'avoir pénétré nuitamment dans l'échoppe de M. Victor Amiré, dans l'intention d'y commettre un vol, a subi hier un interrogatoire au bureau du Recorder Génois, et a été renvoyé pardevant la Première Cour de District.

Arrestation.—La police de la 2de Municipalité a arrêté hier un nommé Jacob Woodcock, prévenu d'avoir obtenu, il y a environ un an, de M. Thomas Anson, à l'aide de menaces adressées à ce dernier, la remise d'une certaine somme d'argent. Le délit a été commis dans l'Etat du Mississippi. Le Recorder Baldwin prendra connaissance de cette affaire ce matin.

M. Richard nous prie d'annoncer qu'une descente de police n'a eu lieu à son domicile qu'à sa propre instigation. Une négresse ayant laissé chez lui un panier contenant divers articles pour dames, il alla dénoncer le fait au recorder Génois, lequel ordonna une visite domiciliaire et le dépôt des objets susdits au bureau du capitaine Youenes. M. Richard a fait rectifier l'erreur qui existait au registre de police.

Conseil de la Municipalité No. Un.—Lundi soir.—La séance s'ouvre conformément à l'ajournement; le recorder Génois occupe le fauteuil.

Le secrétaire donne lecture d'un message du Maire, informant le Conseil qu'il a adjugé aujourd'hui à son bureau, la ferme des halles de la première municipalité, pour le terme d'une année. Sur motion, le Conseil approuve l'adjudication faite par le Maire.

Plusieurs propositions cachetées pour peindre et blanchir les deux marchés, sont ouvertes et lues au Conseil. La proposition de M. James Lilly est acceptée. Il propose de faire l'ouvrage pour la somme de $1,100.

Une forte opposition s'est prononcée sur une résolution présentée par M. Wiltz, appropriant à M. McNamora, la somme de $3000, comme avance pour certains ouvrages faits sur le wharf vis à vis la rue du Canal. Elle est enfin adoptée par 6 voix contre 4.

Le Conseil s'ajourne peu après.

THEATRE D'ORLEANS.

Les Huguenots.—Mme Fleury-Jolly. — *Le Proscrit*—Mlle Maria.

Entre ces quatre géans de l'harmonie dans lesquels se résume et s'incarne le génie musical de notre époque—entre le poëte tour-à-tour si spirituel et si tendre, si gracieux et si terrible de *Don Giovanni* et des *Nozze di Figaro*; l'inspiration rêveuse et profonde de Beethoven; l'intarissable fécondité de ce fleuve qui s'épanche à flots mélodieux dans le *Barbier*, dans la *Sémiramide*, dans *Guillaume Tell* et dans mille autres chef-d'œuvres et ce génie puissant et sombre qui éclaire de ses fantastiques lueurs tous les abîmes de la passion et de la pensée humaine et répand sur ce lugubre drame de la St.-Barthélemy tant d'immortelle poésie, de fougue, de couleur, de mouvement et de terreurs, s'il nous était permis d'avouer une préférence, nous nommerions sans hésiter l'auteur de *Robert* et des *Huguenots*. Et si nous appelons Mozart le Byron de la musique, comme Rossini en est l'Homère et Beethoven le Milton, Meyerbeer sera pour nous tout-à-la-fois Dante et Shakespeare. Aucune louange ne saurait aller au-de-là de ces deux grands noms, qui dominent de si haut toute la littérature et toute la poésie moderne.

Mais de cette supériorité même naît une immense difficulté—celle de l'exécution. Comme tout le monde, nous reconnaissons que les trois premiers actes des *Huguenots* n'ont pas produit à la représentation de samedi l'effet qu'on avait droit d'attendre; et pourtant, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'en blâmer l'administration, qui dans le peu de temps qui a pu être consacré aux répétitions a fait tout ce qui pouvait dépendre d'elle. Mais si nous mettons complètement hors de cause notre actif et intelligent directeur et son habile chef d'orchestre, nous ne pourrions sans la plus coupable faiblesse ne pas nous faire l'interprète du sentiment universel à l'égard de certains artistes, qui par cela seul que la nature ne les a doués d'aucune espèce de talent se croient dispensés de tout travail, de toute étude, de tout respect pour le public. Nous dirons à ces médiocrités prétentieuses qui se croient humiliées lorsqu'elles ne font qu'occuper leur véritable place que ces grands airs et ces façons tout-à-fait cavalières d'agir leur préparent de dures et sévères leçons, et dans l'intérêt du théâtre autant que dans celui du public, nous n'hésiterons pas pour notre part à les signaler d'une manière moins générale et plus explicite.

Donc, à part quelques exceptions trop légères pour être mentionnées, le rideau tombait pour la troisième fois devant un public fatigué, mécontent et........ disons le mot, ennuyé. Nous pensions, non sans crainte, à ce qu'allait devenir ce quatrième acte, si difficile et si pathétique, et nous nous trouvions assez peu rassuré par les bruyans commentaires qui bourdonnaient autour de nous. Sans doute qu'à ce moment suprême il se passa chez les deux artistes dont allait désormais dépendre le succès de la représentation une transformation pareille à celle qu'opère dans les âmes bien trempées l'aspect d'un grand péril—car lorsque commença ce magnifique duo de Raoul et de Valentine, cette sublime lutte de la passion et du devoir, il nous sembla voir courir dans la foule jusqu'alors froide et glacée un frissonnement nerveux, électrique—et lorsque la passion qui déborde et envahit cette immortelle musique eut enfin comme emporté sur ses puissantes ailes acteurs et spectateurs, oh! alors ce fût un enthousiasme, un délire, une explosion à peine contenue par la crainte d'interrompre une si magnifique lutte—Ce n'était plus M. Duffeyte ou Mme Fleury-Jolly que nous avions devant nous—c'était bien là Raoul ardent, impétueux, passionné, c'était bien là Valentine émue, désolée, palpitante, déchirée par la crainte, par l'amour, par le désespoir! C'était beau, c'était superbe, c'était à nous faire oublier tout ce qui avait précédé, et cent fois pis encore! M. Duffeyte, Mme Fleuri-Jolly se sont élevés bien haut ce soir là—Mme Fleury Jolly surtout a été admirable: sa voix, son geste, son attitude et son accent lorsqu'elle a dit ce mot: *Je t'aime!* ont soulevé l'auditoire—Dans ce moment, elle a été vraiment grande, belle, inspirée, elle s'est révélée à nous grande actrice et grande tragédienne.

Vienne donc le jour où les *Huguenots* nous seront rendus—et nous espérons que cela ne tardera pas trop long-temps—et nous prédisons à cette reprise un succès de vogue, un succès immense et soutenu.

Nous avons eu dimanche la reprise du *Proscrit*, drame de l'espèce somnifère, dans laquelle pourtant Mlle Maria a su trouver de beaux élans et de touchantes inspirations, et l'*Avoué et le Normand* par MM. Ménéhand et Mathieu, vaudeville médiocrement spirituel, mais qui a fait rire grâce au jeu des acteurs. M. Dubreuil nous a chanté une mélodie dont nous ne dirons rien parce qu'elle ne nous a pas dit grand chose, et M. Ménéhand une chansonnette comique assez divertissante. Mme. Volnys.... nous nous trompons, Mme Richer s'est aussi fort bien acquittée de son petit bout de rôle. On a beaucoup applaudi l'entrée de Mlle Angèle—bref, le public était fort gai ce soir-là. Nous reviendrons peut-être sur cette représentation, en rendant compte de la Part-du-Diable, qui se joue ce soir. A. F.

Perte du steamer Talleyrand.—Nous apprenons que ce steamer, commandé par le capitaine Duffield, parti de ce port pour Nashville, avec un chargement considérable de marchandises sèches et de comestibles, s'est perdu à l'embouchure de la Rivière-Rouge, dans la nuit de vendredi dernier. On a pu sauver sa machine. Personne n'a péri; mais les marchandises sont fort endommagées.

Touchant episode.—On n'a peut-être pas oublié que dans le naufrage de l'*Atlantic*, toute la famille Walson périt, sauf un petit garçon nommé Jacob, qui fut sauvé par M. Gould, agent de la compagnie des Exprès Adams & Co. Quand ce malheureux enfant apprit qu'il était resté seul de toute sa famille, son désespoir ne connut pas de bornes: "Oh! s'écriait-il en suppliant, prenez-moi et jetez-moi à la mer! Que j'aille rejoindre mes parents, mes frères et mes sœurs." Rien n'était touchant comme la douleur de ce pauvre orphelin.

Dette du Mexique.—D'après une correspondance de Londres, publiée par le Journal of Commerce de New-York, la dette du Mexique s'élève à $3,350,000, dont [illegible] à l'intérieur et [illegible] à l'étranger. L'Angleterre seule figure comme créancière pour [illegible] millions. Les Etats-Unis n'ont à réclamer qu'environ deux millions quatre cent mille piastres. Comment ce malheureux pays pourrait-il faire face à d'aussi lourdes charges.

Cincinnati.—On propose en ce moment de construire sur l'Ohio, [illegible]

Situation de l'Irlande.—Les journaux anglais, dit le *Siècle*, ne font pressentir aucune amélioration dans l'état de l'Irlande. O'Connell, désespérant d'obtenir les subsides que lui vote annuellement le peuple irlandais ou voulant s'associer, par un sacrifice personnel, à la pitié publique, vient d'annoncer qu'il n'accepterait pas cette année le tribut accoutumé. Mais à cela paraît se borner l'effort du libérateur dans la crise actuelle. Aucune de ses lettres ou proclamations ne porte ce cachet de l'homme politique qui sait, dans les grandes difficultés, prévoir et conseiller.

Le gouvernement de son côté poursuit, avec une obstination peu éclairée, le plan de conduite qu'il avait d'abord embrassé. Ce système consiste à n'intervenir en aucune façon, soit pour augmenter les approvisionnemens de grains, soit amener la diminution des prix. En principe on ne peut blâmer cette conduite. Mais il ne faudrait pas pousser l'esprit de système jusqu'à repousser, jusqu'à interdire les ventes de grains qui peuvent se faire, à prix réduit, pour les travailleurs nécessiteux. L'aumône, sous cette forme, présente en effet des avantages tout particuliers; c'est un secours contre l'imprévu et un encouragement au travail. Cependant les notables du comté de Limerick ayant voté une somme de 150 mille francs pour être employée à des achats de maïs que l'on détaillerait ensuite au peuple à bas prix, le lord lieutenant a refusé sa sanction à ce vote. Il a proscrit, au nom d'une science bien incomplète, un expédient qui pouvait du moins invoquer en sa faveur la raison d'humanité.

Mais si la famine continue à sévir en Irlande, la désorganisation va plus vite encore. Le désordre et la révolte sont partout. Les ouvriers que l'on emploie s'attroupent afin d'imposer une augmentation de salaire. Ils vont même jusqu'à faire feu sur les conducteurs des travaux. Dans quelques comtés on égorge le bétail pendant la nuit, ce que la faim expliquerait encore. Dans d'autres, par une pure envie de nuire, on tue les chevaux de trait ou de labour. La vie des magistrats n'est presque nulle part en sûreté; plusieurs ne sortent plus de chez eux qu'avec une escorte. Si les désordres continuent, le gouvernement devra renforcer les troupes qui occupent militairement l'Irlande.

Au milieu de ces troubles, et comme pour mieux exprimer l'antipathie des deux races, tous les journaux de Londres, sans exception, attaquent les propriétaires irlandais et rejettent sur leurs épaules la nécessité bien lourde pour ceux-ci de pourvoir au salut de l'Irlande; tandis que les journaux irlandais de toutes couleurs s'accordent à invoquer, comme une réparation qui est due à leur pays, l'assistance de l'Angleterre. Si le rôle d'O'Connell n'était pas fini, ou si quelque agitateur populaire s'emparait du rôle qui est échu au libérateur, ce malaise social se traduirait bientôt en révolte. Mais à force de bercer ses compatriotes d'une chimère comme le *rappel de l'union*, O'Connell leur a fait perdre le sentiment de la réalité. Au lieu de s'élever jusqu'à une révolution, ils s'agiteront vainement dans l'anarchie.

Les forets en France.—Un journal publie aujourd'hui une statistique de ce que la France possède en forêts. Sur une superficie de cinquante-deux millions d'hectares, on en compte huit millions six cent vingt-trois mille cent vingt-huit en forêts. Savoir:

1 million 73,256 à l'Etat.
1 million 833,833 aux communes et aux établissemens publics.
106,989 à la couronne.
5 millions 619,110 aux particuliers.

Suivant cette statistique, les bois de l'Etat sont les mieux administrés, ils donnent un revenu d'environ 32 fr. par hectar, tandis que ceux des communes et des particuliers ne rapportent que 24 fr. par hectare.—Une bonne partie de ces forêts a besoin d'être complètement reboisée.—A côté de ces huit millions d'hectares de forêts, la France a près de huit millions d'hectares de landes et de bruyères, dont une portion jadis couverte de bois pourrait être rendue à première destination.

Mines de Russie.—Pendant les six premiers mois de cette année, les mines russes de l'Oural ont produit 165 puds, 3 livres et 89 zolotnicks d'or (environ 5,500 livres) et 1? livres 6 zolotnicks de platine (environ [illegible] livres) par contre le lavage du sable d'or dans la Sibérie septentrionale ne donne plus d'aussi brillans résultats que par le passé, et plusieurs sociétés qui avaient entrepris cette exploitation, y ont renoncé, à cause de la diminution successive des produits.

Daguerreotype.—On écrit de Francfort, le 24 octobre: "M. Vogel a montré ici, il y a quelques jours, des essais d'images photographiques sur coton, toile et bure, qui ont parfaitement réussi et semblent pouvoir être perfectionnes. On sait que, dans la teinture, il faut laisser les étoffes exposées à l'air pendant un certain temps pour obtenir certaines couleurs. M. Vogel prétend que l'on doit attribuer à l'action de la lumière ce que l'on a jusqu'à présent attribué à celle de l'air."

Madagascar.—Le *Journal du Havre* est d'avis qu'une expédition ne tardera pas à être dirigée sur Madagascar. Il explique cette conjecture par les approvisionnemens de charbon, hors de toute proportion avec les besoins ordinaires, qui doivent être dirigés dans ces parages. Ils se composent de 3,000 tonneaux de charbon qui viennent d'être adjugés à un armateur du Havre. Le même journal ajoute que des sommes assez considérables ont été envoyées à Bourbon pour les besoins de l'expédition projetée.

Muriers et vers-a-soie Chinois.—Quoique les délégués de l'industrie française en Chine n'eussent pas mission d'étudier l'agriculture, l'un d'eux, M. Hedde, a compris dans ses études tout ce qui concerne l'industrie séricicole: il a recueilli des graines et des plants de mûriers, ainsi que des œufs de vers à soie, dont une partie est arrivée en bon état. Les plants, confiés immédiatement aux soins éclairés de M. Neumann, directeur des serres du Jardin-des-Plantes, ont été bientôt rétablis des fatigues du voyage; ils font maintenant partie de la belle collection de mûriers que M. Aubert a créés dans le domaine royal de Neuilly; c'est une simple halte qu'on leur impose pour les fortifier et les multiplier; leurs innombrables rejetons seront mis libéralement à la disposition de tous les sériciculteurs de France qui en feront la demande.

Les œufs de vers à soie ont été remis entre les mains de quelques magnaniers distingués, et M. Robinet, membre du conseil-général de la Seine, a eu le bonheur d'en faire éclore un certain nombre, qui ont parcouru heureusement toutes les phases d'une éducation normale. Parmi ces vers, les uns ressemblaient aux vers tigrés connus depuis 1840; leur corps laissait présentait, sur quelques parties, l'aspect de la porcelaine blanche. Les autres semblent constituer une race toute nouvelle, dont les éducateurs européens n'avaient jamais entendu parler: ils portent sur le dos des protubérances brunes, tachées de rouge et de noir, qui ont la forme d'une noix d'acajou et s'élèvent d'un millimètre environ au dessus des anneaux. C'est une variété à quatre mues, donnant en général des cocons blancs, d'une bonne forme, très fermes, comparables aux *sinas* pour la blancheur. M. Robinet a obtenu cent cocons de sa première éducation; mais cela ne suffit pas pour juger le mérite de la race nouvelle; il faut attendre à l'année prochaine.

Une intrepide nageuse.—*Le Journal d'Indre et-Loire* cite un beau trait de courage de la part d'une jeune dame:

"Il y a peu de jours, une domestique qui conduisait un petit garçon de sept ans, suivait, en causant avec une de ses camarades, la levée de la Loire, entre Saint-Cyr et les Maisons-Blanches. L'enfant courait sur le parapet de la levée lorsque, entraîné tout à coup par la pente, il fut précipité dans la Loire, très rapide et très profonde à cet endroit. La pauvre domestique, perdant la tête, voulut courir au secours de son jeune maître, et s'élança sur le talus; mais, entraînée à son tour, elle roula du haut en bas de la levée. Déjà l'enfant avait disparu dans la Loire, lorsqu'une jeune dame, qui se rendait du côté de Luynes, témoin du malheur qui venait d'arriver, se débarrassant en un clin d'œil de son châle et de son chapeau, se jeta courageusement dans le fleuve en plongeant. Une première fois elle revint sur l'eau sans avoir pu saisir l'enfant; mais, replongeant une seconde fois, elle ramena au bord le pauvre petit, qu'elle remit aux mains de sa bonne, et reprit sa route sans vouloir faire connaître son nom, mais après s'être seulement informée du nom et de la demeure de l'enfant.

"Le lendemain, cette dame vint savoir des nouvelles de l'enfant, et ce fut alors seulement qu'à force d'instances, de sollicitations, de prières même, elle consentit à faire connaître son nom, que nous sommes heureux de pouvoir publier.

"Elle s'appelle Mme Bouterweck, femme d'un peintre de Paris plein de talent, dont les travaux ont été admirés aux dernières expositions.

"Mme Brown, mère de l'enfant, qui était absente au moment de cet événement, vient d'arriver à Paris, pour faire hommage en personne à Mme Bouterweck d'une parure en diamans du plus grand prix; et de plus, Mme Brown, en commémoration de cet événement, a fait par devant notaire une donation, la vie durant de son enfant, en faveur des pauvres de l'endroit où se trouvera son fils au jour anniversaire de sa délivrance.

"On ne peut qu'applaudir à une pareille œuvre.

"C'est la troisième personne que Mme Bouterweck sauve cette année."

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance de vendredi, 11 décembre 1846.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Le trésorier ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: L'honorable J. Génois, recorder; MM. les aldermen J. Duplessis, J. L. Fabre, J. E. Faurès, E. Giquel, E. Wiltz, 5.

Faute de quorum, le Conseil, sur motion de M. Fabre, prend un recès d'un quart d'heure [illegible]

[illegible]

... dans le procès intenté par Mme de Pontalba, devant la Troisième Cour de District contre les Maire, Aldermen et Citoyens de la ville de la Nouvelle Orléans.

J'ai l'honneur d'être avec considération,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

La pétition de Mme de Pontalba, réclamant un certain morceau de terre donné par son père M. André Almonaster y Proxas, sous la condition expresse que ce morceau de terre et les édifices qui s'y trouvaient seraient à perpétuité destinés à recevoir les lépreux, a été référée au comité judiciaire et à l'avocat de la ville.

Mairie de la Nouvelle-Orleans, Le 11 décembre 1846.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint deux lettres, dont l'une de M. Carpeau, annonçant qu'il est candidat à la place d'inspecteur de bois et l'autre de M. Conrad Metzler, désirant louer la maison située à l'encoignure de rues Franklin et Douane.

J'ai l'honneur d'être avec considération,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion, la lettre de M. Carpeau est déposée sur le bureau, sujette à l'appel du Conseil et celle de M. Metzler est déposée indéfiniment sur le bureau.

Appel des comités.

M. Faurès, président du comité de finances, présente le rapport suivant, lequel, sur motion, a été rejeté:

Le comité de finances auquel a été référée la lettre de M. J. W. McNamar, vous prie de vouloir bien référer la dite lettre au comité des améliorations et de le décharger de toute considération ultérieure.

J. E. Faures, président,
Cyprien Dufour,
Z. Latour.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son réglement, M. Hagan, président du comité des améliorations, présente la résolution qui suit, laquelle, sur motion et après dispense des règles, est prise en considération:

Résolu que le Conseil accorde à M. J. W. McNamar, la somme de trois mille piastres, à valoir sur son contrat pour travaux exécutés aux wharfs de cette Municipalité.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Duplessis, Faurès, Giquel, Hagan et Slingerland avaient voté dans l'affirmative, 5; et que MM. Dufour, Derbès, Fabre, Latour et Wiltz avaient voté dans la négative, 5. Le Conseil étant également divisé la résolution a été rejetée par la voix prépondérante du recorder.

M. Duplessis, président du comité de police présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquelles, sur motion et après dispense des règles, sont prises en considération:

Le comité de police auquel ont été référées les résolutions présentées le 4 de ce mois ayant pour objet l'augmentation du salaire de certains officiers de police, a l'honneur de vous faire savoir que l'opinion de votre comité est favorable aux dites résolutions; en conséquence il offrira à votre approbation les résolutions suivantes:

Résolu qu'à partir du premier janvier 1847, le salaire des hommes de garde employés au poste du quatrième district est et demeure fixé à la somme de quarante piastres par mois, étant le même salaire qui est actuellement payé aux hommes employés au poste du 1er district.

Résolu qu'à partir du 1er janvier 1847, le salaire des caporaux des postes du premier et du quatrième districts est et demeure fixé à la somme de cinquante piastres par mois; quant aux autres caporaux de la garde de nuit, votre comité est d'avis que les devoirs qu'ils remplissent ne sont pas de nature à leur donner de droits à une augmentation de salaire. En conséquence il demande à être déchargé de toute considération ultérieure de la résolution qui les concerne.

Jackson Duplessis,
E. Giquel,
J. L. Fabre,
Cyprien Dufour.

Sur motion de M. Wiltz, le Conseil prend actuellement en considération les résolutions qui précèdent. Sur motion, la première résolution est adoptée. M. Wiltz propose d'amender la seconde résolution en ajoutant le caporal du poste du faubourg Tremé: l'appel nominal demandé, il a paru que MM. Dufour, Derbès, Latour, Slingerland et Wiltz avaient voté dans l'affirmative 5; et que MM. Duplessis, Fabre, Faurès, Giquel et Hagan avaient voté dans la négative—5; le Conseil également divisé, cet amendement est adopté par la voix prépondérante du recorder.

M. Fabre propose de sous-amender la dite résolution en ajoutant tous les caporaux de la garde.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Duplessis, Faurès, Giquel et Hagan avaient voté dans la négative—4; et que MM. Dufour, Derbès, Fabre, Latour, Slingerland et Wiltz avaient voté dans l'affirmative—6. En conséquence le sous-amendement est adopté.

M. Wiltz fait la motion que la dernière partie du rapport soit rejetée—l'appel demandé, il a paru que MM. Dufour, Derbès, Latour et Wiltz avaient voté dans l'affirmative—4, et que MM. Duplessis, Fabre, Faurès, Giquel, Hagan et Slingerland avaient voté dans la négative—6. En conséquence, la dite motion est rejetée, et cette partie du rapport est adoptée.

M. Wiltz fait la motion que le Conseil adopte les résolutions ainsi qu'elles ont été amendées—l'appel nominal demandé, il a paru que MM. Derbès, Fabre, Latour et Wiltz avaient voté dans l'affirmative—4; et que MM. Duplessis, Dufour, Faurès, Giquel, Hagan et Slingerland avaient voté dans la négative—6. En conséquence les dites résolutions sont rejetées.

M. Latour, président du comité judiciaire, présente la résolution qui suit, laquelle, sur motion et après dispense des règles a été adoptée:

Résolu que le trésorier du département de la police est et demeure autorisé à payer sur le mandat du maire à chacun des assesseurs d'Etat pour la paroisse d'Orléans, savoir à MM. D. O. Nadaud, Evariste Wiltz et E. Sommereau, la somme de cinquante piastres et huit cents, formant la proportion due par cette municipalité, conformément à une résolution adoptée par le Conseil-Général dans la séance du 25 novembre 1846.

Z. Latour, président.
A. Derbès.
Cyprien Dufour.

M. Giquel, président du comité des incendies, présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels, sur motion et après dispense des règles, ont été adoptées—après avoir été amendées par M. Latour.

Le comité des incendies auquel a été référée la pétition de certains citoyens du Bayou St.-Jean qui ont formé une compagnie de pompiers sous le nom de "*Vigilant Fire Company No. 3*," demandant au Conseil de leur donner la pompe autrefois destinée à la compagnie Lafayette No 3, actuellement dissoute et une certaine quantité de tuyaux nécessaires pour le service de la dite pompe et une somme de trois cents piastres pour les mettre à même d'acheter les lampes et les ustensiles dont ils peuvent avoir besoin—l'intention de cette compagnie étant à l'avenir de payer de ses propres deniers toutes ses dépenses et de renoncer à l'allocation annuelle de sept cent cinquante piastres accordée par ce Conseil; votre comité après avoir attentivement examiné cette pétition, a l'honneur de vous faire savoir que cette partie de la municipalité se peuple rapidement et que les dangers du feu sont en proportion avec l'augmentation de la population. En conséquence il offrira à votre adoption les résolutions qui suivent:

Résolu que le maire est et demeure autorisé à émettre sur le trésorier de la police en faveur de la compagnie "*Vigilant Fire Company* No 3" du Bayou St Jean un mandat de la somme de trois cents piastres. Il est bien entendu que dans aucun cas, ladite compagnie n'aura le droit de réclamer de cette municipalité l'allocation annuelle de sept cent cinquante piastres accordée auxdites compagnies.

Résolu que le maire est prié de faire remettre à ladite compagnie la pompe destinée autrefois à la compagnie Lafayette No 3 aujourd'hui dissoute, et à donner à ladite compagnie cinq cents pieds de tuyaux.

E. Giquel, Président.
A. Derbes.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. Fabre présente une résolution ordonnant le paiement d'une somme de $1398 40 cts, due à M. J. L. Lewis, shérif, pour la proportion de cette municipalité dans les réparations faites aux cours—Sur motion, cette résolution est référée au comité des réclamations.

M. Hagan demande qu'il soit nommé un comité spécial qui devra, avec le maire, fixer le minimum du prix de la ferme pour chacune des halles. Le Recorder a nommé pour composer ledit comité MM. Hagan, Derbès et Faurès.

Lettres et Pétitions.

Sur motion de M. Hagan, les propositions cachetées pour le pavage sont déposées sur le bureau jusqu'à lundi prochain.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. E. Bertrand, annonçant qu'il est candidat à la place d'inspecteur de bois. Déposée sur le bureau sujette à l'appel du Conseil.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. D. Lambert, donnant sa démission de collecteur des taxes sur marchands, drays, voitures &c. et priant le Conseil de nommer un comité chargé d'apurer ses comptes et de lui donner décharge, étant prêt à solder ce qu'il peut devoir à la municipalité.

Sur motion, ladite démission est acceptée et le comité de finances est chargé d'apurer les comptes de M. Lambert et de recouvrer ce qu'il peut devoir. M. Hagan présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après dispense des règles, a été adoptée:

Résolu que le Conseil de la municipalité No. Un procédera, lundi 21 du courant, à la nomination d'un collecteur des taxes sur marchands, drays, voitures &c. en remplacement de M. J. Lambert, démissionnaire.

Le Conseil ayant suspendu l'action du réglement, [illegible] présente la résolution suivante, laquelle sur motion, et après dispense des règles a été adoptée:

[illegible] ... partir du 1er janvier 1847, le salaire des hommes employés au poste du quatrième district soit de $40 au lieu de $35, et celui du caporal de $50 au lieu de $45

M. Duplessis propose d'amender cette résolution en ajoutant le caporal du premier district.

Sur motion de M. Derbès,

La question préalable étant adoptée, et l'appel nominal demandé sur la question principale, il a paru que M. Duplessis avait voté dans la négative—1; et que MM. Dufour, Derbès, Fabre, Giquel, Latour et Wiltz avaient voté dans l'affirmative—6. En conséquence ladite résolution est adoptée.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain 14 du courant, à 5 heures P. M.

Js REYNES, secrétaire.

☞ La vente par ordre de syndic, des Propriétés et Esclaves appartenant à la faillite de Joseph Clarke, aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse St. Louis. Les propriétés sont de valeur, et les domestiques sont parfaits. Messrs. Beard, Calhoun & Co., vendront également des Lots de Terre rue Conti. Le tout sera vendu sans évaluation ni réserve.

Pour plus de détails, s'adresser à Beard, Calhoun & Co., No. 8, Arcade de Banks.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Navire Davenport, Kirk, pour Liverpool
Ashland, Williams, pour Liverpool
Emily Taylor, Howe, pour Boston.
Laure, Grasset, pour Bordeaux.
Arvum, Robinson, pour Liverpool.
Barque Curtis, Outerbridge, pour Philadelphie
Genesee, Minot, pour New York.
Averon, Jordon, pour la Havane.
Goelette J H Counce, Smalley, pour Richmond.
John Rowlett, Hanlon, pour Brasos St Jago

ARRIVES

Navire à vapeur Alabama, Windle, des Brasos.
Brick Mary Frances, de Kingston, Jam
Steamers J L Day, Wood, de Mobile.
Music, Martin, de la Balize.
Sultan, Miller, de la Balize.
Nathan Hale, Harrington, de St Louis.
Wave, Bernard, de la Côte.
Rainbow, Selleck, de Bayou Sara.
Chalmette, Coling, du Yazoo River.
Concordia, Kains, de Vicksburg.
Cincinnati, Pearce, de Cincinnati
St Helena, McGowen, de Pittsburg
Iowa, Morehouse, de St Louis.
Uncle Ben, Benson, de Fort Smith
White Cloud, Roberts, de St Louis
Union, McLean, de Cincinnati.
Saluda, Boyce, de St Louis.
Belle of Illinois, Grier, de Shreveport.
Laclede, Randolph, de St Louis.
Princess, Leathers, de Grand Gulf.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE
Acadia	nov 19	dec 16
Caledonia	dec 4	jan 1

☞ Le soldat devrait toujours être pourvu d'une boite de Connell's Magical Pain Extractor, étant le meilleur remède connu pour la guérison des coupures, fractures, brûlures et entorses. Vendu au No. 59, rue Poydras. 15 dec—3

☞ Attention! L'Elixir Végétal Indien et l'onguent vendus au No. 59, rue Poydras, sont les meilleurs remèdes connus pour la guérison des rhumatismes. L'Hon. John Boyce, résidant au No. 67, rue Poydras, certifie qu'il a été guéri par ces remèdes, d'un rhumatisme qui le faisait souffrir depuis 4 ans, après avoir vainement employé les secours de l'art. Nous avons aussi le témoignage de M. Prost qui, pendant son voyage aux Sources Chaudes, fut obligé de rester en chemin, et qui s'est guéri par l'usage des remèdes ci-dessus. 15 dec—3

☞ AVIS—Le navire Constantine, de Brême, est maintenant en déchargement en face de la Presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis en Douane dans les cinq jours accordés par la loi, faute de quoi leurs marchandises seront déposées aux magasins de la Douane, à leurs risques et dépens. LEVI H. GALE, 15 dec 93, Commune

Succession de feu Louis Barthélemy Macarty.

LES personnes qui ont des réclamations contre la dite succession sont invitées à les présenter d'ici à la fin du mois, et celles qui doivent sont également priées de venir solder entre les mains de l'exécuteur testamentaire.
AMBROISE PARDO, Encoig. Royale et Quartier.
15d—10 Vr. ROUMAGE, 67, St Louis.

DEMANDE D'UNE CUISINIERE—On a besoin dans une petite famille d'une cuisinière française et anglaise. S'adresser boite M. No 93, au bureau de la Poste. 15 dec—3

AVIS—Les soussignés se sont associés pour établir une agence; ils se chargeront de la gestion de tous biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou nonrésidents et accepteront à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à eux. A. MICHOUD, A. GUILLET. 1er dec—1 an Bureau 142, coin Ursulines et Levée

ALCOHOL et Whiskey Monongahela—A vendre en magasin par W H SIMMONS, 15 dec 44 Poydras

CAFE Havane—130 sacs, en magasin et à vendre par W H SIMMONS, 15 dec 44 Poydras

AVIS est par le présent donné que Lundi prochain, 21 du courant, le Conseil de la Municipalité No Un procèdera à la nomination d'un inspecteur de bois pour cette Corporation. Par ordre du Conseil, 15 dec Js. REYNES secrétaire

TABAC en Feuille—7 caisses tabac très supérieur, Floride, à vendre par 15 dec ROBERTS & HALL, 75 Magasins

MOUCHOIRS de soie de différentes qualités et grandeurs, à vendre par 15 dec DE FOREST & Co, 90, Douane

COUTIL d'Amoskeag A B et C. Pearl River et Shatucket, à vendre par DE FOREST & Co, 15 dec 90, rue de la Douane.

KERSEYS POUR NEGRE—20 caisses et 10 balles, récemment reçues et à vendre par DE FOREST & Co, 15 dec 90, Douane.

COTON à chemise écru 3/4, 30 balles, à vendre par DE FOREST & Co, 15 dec 90, Douane.

EPICES—300 colis poivre de Sumatra, gingembre en racine, clous de girofles, casse, etc., à vendre par ROBERTS & HALL, 15d 75, Magasins.

HUILE d'Olive—75 paniers fraîche et douce, à vendre par ROBERTS & HALL, 15 d 75, Magasins.

CHANDELLES—400 boites blanc de baleine, assorties, à vendre par ROBERTS & HALL, 15d 75, Magasins.

SUCRE HAVANE—Jaune et Brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO. 15dec 32, Vieille Levée

CIGARES—Un grand assortiment de cigares, Regalias, Imperiales, Canones, Trabucos, &c. en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 15 dec 32, Vieille Levée

CIGARETTES—En magasin et à vendre par J M CABALLERO, 15 dec 32, Vieille Levée

CIGARES Principe—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 15 dec 32, Vieille Levée

INDIGO—De Guatemala, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 15 dec 32, Vieille Levée

GOMME COPAL—Quelques barils, à vendre par J. M. CABALLERO, 15 dec 32, Vieille Levée

TABAC à chiquer de MM. Miller & C., en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 15 dec 32, Vieille Levée

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman:

Une vache grise, ayant de grandes taches blanches, marquée aux oreilles, étampée sur la croupe gauche d'une lettre ressemblant à un E, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Une vache châtain-clair, marquée aux oreilles et étampée sur la croupe droite de lettres ressemblant à W H, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 26 décembre lesdits animaux ne sont point réclamés ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés par E. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL, 15 dec gardien des épaves

MAGASINAGE.

MARCHANDISES, PRODUITS, COTON, &c

EMMAGASINEES aux taux le plus bas au magasin Uni, à l'épreuve du feu, rue de la Levée, 3e municipalité, entre la presse à coton d'Orléans et la nouvelle presse. A. BOULANGER. N. B. Cordage et rabattage au plus juste prix. 14 d—3m

TABAC supérieur de la Virginie de J W Morgan, médaille, en boites; De J W Morgan, marque Napoléon; De Langhorne & Pile, feuille d'or; De dito nectar; De J L Clayton; De S Johns, feuille d'or; De Warwick, très supérieur; et autres marques, reçues en consignation directe des manufactures, à vendre par P P PLEASANTS, 14dec—3 19, Poydras.

INDIGO—40 caisses, surons et barilles, Manille, Carracas et autres qualités, à vendre par 14 dec ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

CIGARES de la Havane—450 milliers de marques et qualités assorties, importés de la Havane et à vendre par HEPBURN & TURPIN, 10 déc 11. rue Royale et 23 St. Louis.

EMILE COUVERTIE, Successeur de Louis Couvertié,
A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de transporter son établissement de la rue Condé à la rue Royale, entre Orléans et Ste Anne, No. 218. 8 déc—6 E. COUVERTIE.

DE FOREST & Co. Marchands-commissionnaires en gros, ET AGENTS Pour la Vente de Marchandises manufacturées à l'Est. No. 90, RUE DE LA DOUANE. 1er déc

MADAME CHILDS encouragée par ses [illegible] succès dans l'enseignement, se propose d'enseigner l'Anglais, et s'adresse plus particulièrement aux personnes de l'ancienne population et aux étrangers qui ne possèdent pas cette langue [illegible] Mme Childs donnera indifféremment ses leçons à la ville, ou au domicile de ses élèves. S'adresser rue Royale, No. 165, entre Conti et St. Louis.
Recommandations: Wm. Freret, Pierre Soulé, D. Mercier, Armand Pitot, La. Ryan, F. [illegible] 10 nov—3m

HOTEL [illegible]

☞ TONIQUE DES INDES OCCIDENTALES.—Du docteur Mansiotta—Remède infaillible contre la Dyspepsie, les fièvres continues, le manque d'appétit, la jaunisse, les coliques bilieuses, etc.
Des pamphlets donnant d'amples descriptions de ces remèdes peuvent être obtenus au dépôt du Magical Pain Extractor de DALLEY, No. 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 15 dec—3m

☞ AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, rue Poydras, se trouvent en vente les articles ci-après désignés réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, à savoir:
La Panacée dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Œillets du Dr. Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt dix guérisons—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, [illegible] contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes.—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante châtaine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres [illegible], produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient atteintes de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.
Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin du "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR OF COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

☞ Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érésypèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE. — Remède contre la gonorrhée du Dr. Connel.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante, [illegible] elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on rembourse l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 dec—6m

☞ Les moyens de préserver la santé et vivre longuement sont à la portée de tout le monde.—Chacun peut être son propre médecin et jouir d'une constitution robuste en employant les PILLULES de MORRISON. Cette médecine hygiène végétale a mérité pendant douze années l'approbation des milliers d'individus qui en ont fait usage, dans toutes les maladies auxquelles le genre humain est assujetti.
Vendu en gros et en détail au Dalley's Southern Magical Pain Extractor depot, No 151, rue Chartres 4d—1m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Depot chez Bertrand & frère, Encoignure Royale et Bienville.
☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse exerce les ravages les plus graves et sans toutes les maladies [illegible] on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent souvent mortelles [illegible] vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes [illegible] gratis et tonique. 19 nov.

CONSULAT DE FRANCE.

☞ Le Consul de France a l'honneur d'informer les Français résidant à la Nouvelle-Orléans et le public en général, qu'une liste de souscription, pour venir au secours des inondés de la Loire et de ses affluens, est déposée à ce Consulat où les dons seront reçus depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après midi.

On peut également souscrire à la Librairie de M. Victor Hébert, rue de Chartres, No 149. 5 dec

ECOLES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITE No UN. EXAMENS PUBLICS.

Art. 75 des règlemens: "Il y aura chaque année, au 16 décembre, un examen général qui durera sous la surveillance du surintendant et du comité de visite jusqu'au 24 du même mois et qui se terminera par un concours général de toutes les écoles.

"Le gouverneur, les autorités de l'Etat, les autorités municipales ainsi que les parens ou tuteurs des enfants et tous les citoyens qui s'intéressent à la belle cause de l'instruction publique, seront invités à y assister.

Ces examens auront lieu, savoir
Mardi le 15 courant, écoles de demoiselles (1r. district)
Jeudi 17 courant, écoles de demoiselles (2d district)
Vendredi 18 do do (3e district)
Samedi 19 do écoles de garçons (1r district)
Lundi 21 do do (2e district)
Mardi 22 do do (3e district)

Dans l'ordre suivant
De 9 à 10 heures A M—Département primaire
De 10 à 11 heures 1/2 A M—Département intermédiaire.
De midi à 2 heures P. M—Première classe.
De 2 à 3 heures—Lecture des compositions et exercices d'élocution.
Mercredi 23, examen de la classe supérieure (rue Ste Anne.
Jeudi 24—Concours général de toutes les écoles à la salle St. Louis, de 6 à 9 heures P. M.

PROGRAMME DE CETTE SOIREE.
1. Discours d'introduction en anglais par M. [illegible].
2. Lectures de compositions par les élèves.
3. Exercices d'élocution.
4. Rapport semestriel du surintendant.
5. Mentions honorables décernées par les élèves.
6. Discours (en français) par M. Dufour.

La séance terminée, les plus jeunes élèves seront congédiés les derniers, afin d'être remis entre les mains de leurs parens ou tuteurs, qui sont invités à venir les recevoir. 14 dec

Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et Carrollton.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie, pour servir durant l'année prochaine, aura lieu au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues du Canal et Carondelet, le lundi 4me jour de janvier prochain (1847) depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi. On soumettra aux actionnaires un état général des affaires de la Compagnie.
Par ordre de la [illegible], Secrétaire. 11 dec

[illegible]

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de la Charte, une élection de six directeurs pour l'année 1847 aura lieu le lundi 7 janvier prochain, au bureau de la compagnie, de 10 heures A. M. à 2 P. M.
Par ordre. P. W. WOOD, Caissier. 8 d

BUREAU DE LA COMP. DU GAZ. 16 novembre 1846.
LE prix du gaz sera réduit à CINQ PIASTRES les mille pieds cubes, à partir du 1er janvier prochain. JAMES ROBB, 1 dec président

A VENDRE. UNE SUCRERIE ET SOIXANTE-DIX ESCLAVES.
CETTE Terre mesure trente cinq arpens de face sur soixante de profondeur, sur lesquels 500 à 550 sont en culture. Il y existe une maison de maître, une sucrerie avec une machine neuve de la force de vingt chevaux, des cabanes à nègres, du plant de cannes pour la prochaine récolte, &c. &c. Aussi:—Soixante-dix superbes esclaves acclimatés. Cette terre est située dans la paroisse de la Pointe Coupée, à trois milles au-dessous du Bayou Sara, et on peut l'acheter avec ou sans les esclaves. Les termes seront libéraux.
Pour plus d'informations, s'adresser à MM. A. Ledoux & Co, No 77, rue du Canal, Nouvelle Orléans, ou à M. J. U. Jarreau, à un demi mille au-dessous de Waterloo, paroisse de Pointe Coupée. 10 dec—6

A Vendre pour cause de départ—A vendre à très bas prix, pour cause de départ, une VOITURE en très bon état, avec deux chevaux. S'adresser au No. 16, rue Madison. 11 dec

A CEDER à des conditions avantageuses—Une institution située dans la première municipalité et comptant un bon nombre d'élèves.
Pour plus amples informations, s'adresser à M. LELIEVRE, libraire, encoignure Royale et Orléans, No. 210. 11 dec—5

A. MARCHESSEAU prévient ses amis et le public en général qu'il a transporté son bureau et son chantier de charbon de terre, encoignure des rues [illegible] et Toulouse, où il continuera son genre d'affaire comme par le passé: la plus grande ponctualité sera apportée à l'exécution des ordres qui lui seront donnés.
Il offre à vendre aussi 2500 beaux pieux de cyprès secs et de choix, convenables pour tonneliers. 11 dec—7m

CATECHISME DE LA LOUISIANE—Imprimé par l'ordre de monseigneur Antoine Blanc, évêque de la Nouvelle-Orléans, en vente en gros et en détail, à la librairie de VICTOR HEBERT, 8 dec 149 rue de Chartres

PANTALONS—1500 paires pantalons de cotonnade et autres étoffes. Aussi:—Paletots pour enfans, à vendre en gros et en détail par ST. PARLONGUE, No. 91, rue St Pierre entre Levee et Chartres 7 dec—10

PAUL PECQUET, Avocat, prévient ses amis qu'il a transporté son domicile au No 22, rue Royale.
Il pratiquera dans les Cours de la Nouvelle-Orléans et de Lafourche, il se chargera d'opérer le recouvrement de tous billets, comptes et autres réclamations, [illegible] 20 nov—1m

CHARBON—CHARBON.
3000 Barils charbon de Pittsburg, 1ere qualité, à vendre en lots convenables aux acheteurs—Les ordres laissés dans le dépôt, 173, rue des Magasins, ou à mon magasin, seront promptement remplis. JOHN BELLOW Jr. 23 nov 9 Canal

CHARBON—[illegible]

VIN [illegible]

[illegible] HEPBURN & TURPIN, 11, Royale et 23 St. Louis

☞ EN CONSIGNATION. ☜
MARCHANDISES SECHES, CHEZ KING, MAISON BLANCHE, 72, RUE GRAVIER.
DETAIL AU-DESSOUS DU PRIX D'ENCAN.
LES envois suivans d'articles de-goût, doivent être vendus de suite et sans réserve. Toutes personnes désirant des marchandises sèches trouveront avantageux pour elles de se présenter de suite, et de faire leurs provisions; elles rencontreront rarement une semblable occasion. Les prix que l'on demandera seront si modérés qu'il ne sera nécessaire d'user d'aucune espèce de persuasion. On se fera un vrai plaisir de faire examiner tous les articles, et l'on donnera par-dessus le marché, les fournitures nécessaires aux objets achetés. Cachemires, mousselines de laine, mérinos, alpacas, drap d'Egypte, cachemiret, soies et satins, florences, dentelles suisses, mousselines book, mull et Bishop, bonneterie de toutes sortes, toiles d'Irlande, linge de table diapré et linons damassés, mouchoirs de toute qualité, étoffes pour essuie-mains, diapré, toile à drap supérieure, châles de soie et laine, étoffes à mousquetaires, ginghams, calicot, couvertures, flanelle, kersey, linsey, jeans du Kentucky, ouate, bougran &c.
Ces articles seront vendus positivement à vingt-cinq pr. cent au-dessous des prix que l'on paie pour les mêmes articles dans la rue Chartres. Comme marchand commissionnaire, mes amis de Boston, New York, Philadelphie et Baltimore m'enverront constamment des marchandises sèches sur lesquelles ils font des avances.
S'adresser à KING, 4 dec—1m 72, Gravier.

DEPOT D'HABILLEMENS, EN GROS ET EN DETAIL, No 52, Vieille Levée.
Le soussigné informe respectueusement le public qu'il reçoit du Nord un vaste et joli assortiment d'HABILLEMENS, qu'il offre à vendre, pour du comptant aux prix les plus modérés. Comme il est en rapport direct avec les maisons de New York qui font confectionner en grand des habillemens, il peut dire avec confiance que son assortiment d'habillemens, bien que ne le cédant en rien sous le rapport des étoffes et du confectionnement, à tous ceux de cette ville, peut être à dix et quinze pour cent meilleur marché que le cours ordinaire.
Les acheteurs sont priés de venir examiner ces articles et s'assurer qu'ils sont supérieurs à ceux qu'à bon marché.
N'oubliez pas que c'est au No. 52, rue de la Vieille Levée. M. BARNETT. 26 nov—1m

MR. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont en relations d'affaires avec lui, de vouloir bien régler d'ici au 15 février prochain. Il les prévient qu'à cette époque tous les objets qui n'auront point été retirés ou réglés, seront vendus immédiatement à l'amiable. Les personnes qui lui doivent et celles auxquelles il peut être du sont invitées à venir régler le plus tôt possible, au No 46, rue Ste. Anne. Mr. GONTIER profite de cette occasion pour faire savoir à ses amis et au public qu'il a en mains une belle partie de Diamants, consistant en dormeuses, bagues, épingles, broches, &c. &c. ainsi qu'une grande quantité de Montres en or, Patent Lever, Lepine, à secondes indépendantes, chaînes et clés, bagues, boucles d'oreilles, porte crayons en or, argenterie, cafetières, théières et couverts, le tout à des prix excessivement bas.
Mr. Gontier remercie sincèrement ses amis et toutes les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur bienveillant patronage, et prend la liberté de leur recommander son successeur, Mr N. PERAKI, qui continuera le même genre d'affaire au même domicile, rue Ste. Anne, No. 46, à la BOULE D'OR, en face de la maison des Cours. 9 dec—15fev

AVIS.
MR. DEREPAS, SERRURIER-FORGERON, fabricant la mécanique, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'étant de retour de France, il reprend ses travaux à sa même demeure, rue Conti, No. 91.
Il [illegible] comme par le passé, mais avec de nouveaux procédés qu'il a rapportés, ainsi que de nouvelles mécaniques simplifiées pour [illegible] qui méritent l'attention des négociants.
Il continuera également toutes les branches de sa partie telles que la fabrication des balcons, rampes d'escalier, coffre forts, serrures, entourage de tombe et tout ce qui concerne ce genre d'affaires. 20 nov—6m

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS Le 11 décembre 1846.
☞ Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $5 00 par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, 37 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine prochaine, à partir de samedi, 19 du courant.
Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents devront peser vingt cinq pour cent en sus, c'est-à-dire 46 onces.
12 dec A. D. CROSSMAN, Maire

NEGRES A VENDRE.
LES soussignés établis au No. 56, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champ, et des domestiques de maison. [illegible]
N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT, 11 nov—6m 56, Esplanade

Cent Nègres à vendre.
Hors H. Slatter, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.
RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent des cochers, des valets de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses, et repasseuses, gardiennes d'enfans, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leur achats ailleurs.
JAS. T. B. LAKENEY, Agent
21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade

S. BROWER & Co, No 17, rue du Camp, et 34, rue Commune. FAYENCE & PORCELAINE, En Gros, ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.
ARGENTERIE, PLAQUES, FERBLANTERIE et [illegible], &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'effets. 1 oct

AUX CONFISEURS, PHARMACIENS ET RESTAURATEURS. DUCMET & LANGLADE. CHAUDRONNIERS, RUE St. LOUIS No. 14, ENTRE CHARTRES ET LEVEE,
VIENNENT de recevoir par le navire Rubicon, et venant des meilleures fabriques de Paris, les articles suivants qu'ils vendront à bas prix, savoir:
Balances à colonne, en cuivre jaune poli, avec poids.
Bassines en cuivre, de toutes dimensions.
Alambics do
Casseroles en cuivre; do en fer battu, étamé et toutes sortes d'ustensiles de cuisine.
Un grand assortiment de moules en ferblanc, cuivre et étain; tels que vases médicis, corbeilles, Bateau de Ravoie, dito en étain à sujet.
Robinets à col de cygne pour bains, dito pour fontaines et autres.
Cuivre jaune en feuilles de 48 pouces sur 36, de 7 à 40 livres.
Poêles en fayence avec dessus en marbre, et colonne.
Toutes espèces d'ouvrage en cuivre, tole et zinc seront promptement exécutés à un prix modéré 23 oct—6m

MAGASIN DE TAPIS, No. 23, rue Chartres.
A. BROUSSEAU & Co. ont maintenant en main un grand assortiment de Tapis choisis, parmi lesquels se trouvent:
Tapis Axminster et Tapestry; une grande variété de Bruxelles anglais et américains; Tapis ordinaire impérial, triple tissus; Ingrains de toutes qualités; Vénetiens pour antichambres et escaliers, Paillassons, Nattes, dessous de table, &c.
Tapis cirés de toute qualité, de 2 à 24 pieds de largeur; Nattes de différentes largeurs, couleur et qualité.
Le tout sera vendu à bas prix, en conséquence du nouveau tarif.
Aussi—Jeans fantaisie et étoffes pour nègres, aux prix des manufactures, par caisse. 20 oct—3m

BUREAU DE PLACEMENT POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE, *Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.*
LE nouveau bureau de placement établi par M. J. C. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.
Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.
Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de toutes autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de grocerie, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.
On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fournissent des sécurités pour leur probité, [illegible]
☞ IL RESTE DE L'ARGENT SUR DEPOT. Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.
M. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers-charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c &c.
En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 19 oct—1 an.

Bureau des Naissances et Décès. Passage de la Bourse, près la rue Bienville. AVIS AU PUBLIC.
AYANT été nommé [illegible] du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, [illegible] à se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée;
Acte, approuvé le 6 mars 1819.
Art. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, [illegible] dans la paroisse d'Orléans, [illegible]
Art. 2. Le décès de toute personne libre, [illegible] dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. [illegible]
F. M. CHOTARD(?)

AVIS. [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 15 Décembre 1846
La reprise de
LA PART DU DIABLE,
Opéra comique en trois actes, d'Auber.
Précédé par
UNE POSITION DELICATE,
Vaudeville en 1 acte
☞ Le spectacle commencera à 6 heures ½.

Le bureau de la location est ouvert pour les abonnemens pour toute la saison.

CIRQUE DE LA Nlle ORLEANS, DE S. P. STICKNEY.

M. S. P. STICKNEY, prévient ses amis et le public qu'ayant fait une tournée très avantageuse dans les Etats de l'Ouest et du Sud, il opèrera sous peu, son retour avec toute sa compagnie, se composant d'ECUYERS de beaucoup de talent, et d'un grand nombre de beaux chevaux, et qu'il donnera quelques représentations, dans le beau pavillon, à l'épreuve de l'eau, situé rue du Quartier près l'Hotel des monnaies, lesquelles représentations commenceront lundi le 21 décembre

La compagnie possède les meilleurs écuyers qui soient connus dans le monde, parmi lesquels se trouvent M. S. P. STICKNEY qui ne connaît pas de rivaux dans l'art de conduire et de travailler sur deux, quatre et six chevaux M. J. WHITAKER, le célèbre écuyer dramatique, paraîtra dans le Marin naufrage. Paraîtront aussi M. H. GARDNER, remarquable par ses doubles sauts périlleux et ses poses académiques à cheval, Mlle ROSALINE STICKNEY qui n'a point de rivale en Europe et en Amérique comme Ecuyère et qui fera des tours que jamais n'a essayé de faire aucune autre femme et que peu d'écuyers peuvent exécuter. M. B. JENNINGS écuyer remarquable par ses belles postures, avec son intéressant enfant.

Le fameux cheval "Cincinnatus Américain" sera présenté par son instructeur M. Stickney, qui lui fera faire des exercices étonnans.

Les deux enfans extraordinaires, le petit SAM et la petite ELOISE STICKNEY paraîtront aussi dans plusieurs exercices à cheval, des danses &c. Ainsi que Messieurs Purcell, Hendricks, Hickey, Cobb, Swaine, Nichols, Mallet, le jeune Jones, et nombre d'autres qu'il est inutile d'énumérer.

Le Paillasse—L'inimitable FERD GARSON.
Entrée—Loges 50 cents, parterre 25 cents.
☞ On maintiendra le bon ordre et la décence qui sont indispensables à un établissement bien organisé. Les portes seront ouvertes à 6 heures, et on commencera à 7 heures du soir 11 dec—6

SALLE DE BAL DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN, Encoignure Moreau et Champs-Elysées, 3me Mpe.
LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un GRAND BAL PARE ET MASQUE, tous les Dimanches, Mardis et Jeudis et pour les QUARTERONNES, tous les Lundis, Mercredis et Samedis, jusqu'à nouvel ordre.
Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.
Entrée aux bals—Cavaliers $1 gratis pour les Dames
Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.
9 dec. F. TERGANT, Directeur.

SALLE DE BAL DU GLOBE, *Au coin des rues St-Claude et St-Pierre, par le Vieux Bassin.*
LE propriétaire ayant fait décorer à neuf ce bel établissement, a l'honneur d'annoncer au public qu'il l'a ouvert pour la saison mardi 31 octobre, par un grand bal paré et masqué. Les bals auront lieu les LUNDI, MERCREDI et SAMEDI, jusqu'à nouvel avis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville. Pour assurer le maintien de l'ordre, une bonne police sera toujours sur les lieux.
Prix d'entrée—Un Cavalier $1 00
Dames Gratis
GEORGE STEVENS, Directeur
N B—A l'établissement est attaché un restaurant et une buvette où l'on pourra se procurer tout ce que la saison offre de plus délicat et des liqueurs de premier choix. 30 nov—

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS. MUSIQUE MILITAIRE.
Mr. M. E. LEHMAN, artiste du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE POUR SOIREES et BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux mériter la faveur de ses amis et du public en général, il s'est adjoint M. COBINI, artiste bien connu et justement apprécié. Ils seront toujours prêts à fournir la musique requise [illegible] orchestre. A cet effet, ils se sont procuré les valses, Polka quadrilles, &c. du dernier genre et actuellement en usage dans les salons de Paris.
M. LEHMAN a également organisé un CORPS DE MUSIQUE MILITAIRE et invite les différentes compagnies de la Légion, de vouloir bien l'honorer de leur patronage, soit pour sortie de compagnies, sérénades ou banquets, etc. dit corps de musique militaire aura régulièrement une répétition chaque semaine, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Passage de la Bourse.
☞ MM. les habitants de la côte qui désireraient donner des soirées pourront s'arranger avec Mr Lehman, ou Mr. Cobini.
Adresse, rue Ste. Anne, No. 55, entre Royale et Bourbon, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans. 19 oct

AUGUSTE RAMBAUD, Coiffeur et Parfumeur, Encoignure Royale et Orléans, ARRIVANT de Paris avec un beau choix de marchandises, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs, que jeudi, le cinq novembre, il en fera l'ouverture, et que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance verront que ses articles sont d'un goût fort recherché, et vendus à très bon marché.
Très belles fleurs fines pour chapeaux de dame, à vendre en gros, ainsi qu'un grand assortiment de cartonnage pour étrennes 5 nov

CASQUETTES DE PEAU DE RAT MUSQUE, veau marin et loutre, par caisse ou douzaine, un superbe assortiment, à vendre par JOHN BELLOW Jr. 12 dec 9 Canal

BRODEQUINS de Russett—50 caisses d'excellentes manufactures du Jersey, tannés à l'écorce de chêne, convenables à l'usage des habitations, à vendre par FROST & Co. 12 dec 10 rue des Magasins

CHAPEAUX DE LAINE—50 caisses de peaux gris, blancs et noirs, à vendre par FROST & Co. 12 dec 10 rue des Magasins

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement de la barque Nancy W. Stevens, et d'autres arrivages, 75 caisses chapeaux Palo Alto, soie, feutre, cass, chapeaux de chasse pour hommes et pour jeunes gens, chapeaux de laine cirés, casquettes en soie satin, &c. à vendre par FROST & Co. 30 oct 10, Magasins.

CASQUETTES en drap noir—300 pour jeunes gens, à vendre par D. B. MACARTY, 3 nov 236 Bourbon

CASQUETTES—10 caisses casquettes fines, en peau de loutre, pour hommes; 25 do en rat musqué; 30 do en veau marin; 20 do en drap. 10 dito même, pour enfans; 20 do plisées pour hommes et enfans; 20 do cirés, pour hommes et enfans, venant d'être reçus et à vendre par JOHN BELLOW Jr. 10 oct 9, rue du Canal

CHAPEAUX—En débarquement du navire Winegame, trois caisses chapeaux dernière mode, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 20 nov 17 et 19, rue St Louis

CHAPEAUX, CASQUETTES, BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
En débarquement du navire Magnolia, un nouvel envoi des chaussures et coiffures, comprenant un assortiment complet convenable à la saison.
Le tout à vendre à bas prix, par 18 nov FROST & Co, 10 rue des Magasins

ANISETTE extra superfine, et liqueurs de dames, importées expressément pour familles, à vendre par J P BERCIER & Co, 6 nov 34, Vieille Levée

CHAMPAGNE—Prince de Joinville—Cordon Rouge.
LES soussignés, seuls agents aux Etats-Unis pour la vente du véritable Champagne Prince de Joinville, Cordon rouge, viennent de recevoir de Messieurs Lanson père et fils, de Rheims par le navire Londres,
130 paniers de cet excellent vin qu'ils garantissent en tout semblable à celui des envois précédents. LOREILHE & Co, 14 oct Encoignure Royale et Douane.

VENTE A BON MARCHE POUR CLORE. B. O. VIGNAUD No. 41, RUE DE CHARTRES
IMPORTATEUR de Porcelaine française, Verrerie taillée, moulée et unie, Coutellerie de table, [illegible], Britannia, Plaqué, Bronzes, Lampes, Girandoles, Chandelabres, Pendules et Vases, Articles de fantaisie, et en général tout ce qui constitue l'article de maison voulant positivement clore, engage le public à venir visiter son assortiment, qu'il vendra en gros et en détail à très bas prix pour du comptant.
Les personnes tenant cafés ou restaurants trouveront chez lui un grand assortiment d'articles à leur usage. 19 oct

INDIENNES!!!!
15 Colis de cocheco d'automne, dessins entièrement nouveaux, de couleurs sombre, indiennes couleurs éclatantes et riches, récemment arrivées et à vendre par NORTH & BROTHERS. Encoignure des rues Magasins et Commun 16 oct

AVIS—La société en commandite qui a existé entre Charles Judicis et François Dubois pour l'exploitation d'un établissement de teinturerie est et demeure dissoute d'un commun accord.
CHARLES JUDICIS, FRANÇOIS DUBOIS. Nouvelle-Orléans 10 décembre 1846. 11 dec—3

CIGARES—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de cigares, savoir: Regalias, Isla Luna; Patents, Emilia, Estrella, Star, Rionda, Laguria, Mahoneas, Magnolia, Palma, Reforma, Soyeno, Amazona, [illegible]; Aurora, Cones, C. Colón, Palma, Serano, Delicias, Lucera, Uranus, [illegible] Aussi Imperiales, Millares, Panatelas, Canales, Trabucos, &c. des meilleures marques, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 12 dec 34, Tchoupitoulas

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la municipalité No un, que la collecte des taxes sur propriétés foncières et sur esclaves, pour l'année expirant le 31 décembre 1846, commence le lundi 4 janvier prochain 1847. TH. MONTREUIL, 3 déc—3m26 Collecteur

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse d'Orléans, que la collecte des taxes d'Etat sur propriétés foncières et sur esclaves, pour l'année expirant le 31 décembre 1846, commencera le lundi, 4 janvier 1847. J. B. D. VOTRIN, collecteur. 3 déc—

CHANGE sur Gênes—[illegible] à vendre par D. LABATA, 10 dec Nos. 8 et 10, rue [illegible]

[illegible]

QUARTIER GENERAL LEGION DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1846.

LES officiers de ligne du régiment d'infanterie vront se réunir le vendredi 18 décembre courant, à l'arsenal, à 4 heures et demie de l'après-midi afin de procéder à l'élection d'un colonel du régiment d'infanterie, ainsi qu'à l'élection d'un lieutenant-colonel dudit régiment, par un vote [illegible]

L'élection sera présidée par le major inspecteur de brigade, J. L. F. Chatry, assisté du capitaine Henry Antz, commandant les Tigres et du capitaine R. Viennet, commandant les [illegible].

La dite élection aura tenue et restera ouverte depuis 4 heures et demie de l'après midi jusqu'à 6 heures et demie. Par ordre du D. Augustin, général.
2 dec PAUL DORFEUILLE, Aide de Camp.

A VENDRE par le soussigné. A fort bas prix, pâtés de perdrix, faisans, poules de prairie, &c provenant de manufactures américaines et garantis aussi bon que les conserves françaises JEAN FISSE 5 dec—15 enc. St Pierre et Royale

AVIS. AUX CREOLES DE LA LOUISIANE.
MESSIEURS—J'ai le plaisir de vous annoncer l'arrivée de mon assortiment d'élégantes CHEMISES en TOILE et COTON qui, [illegible] ont été confectionnées sous ma direction pendant mon séjour à New York.
J'invite respectueusement les Dames de la ville à venir visiter mon magasin et examiner les jolis nouveaux modèles et l'élégance des articles [illegible] J'ose annoncer qu'aucun autre établissement de ce genre au Sud puisse produire des [illegible] aussi élégantes que celles reçues au Dépôt de Chemises de la Nouvelle Orléans, No. 1 [illegible] Camp, à coté de la Banque de Cité. ISAAC HART
N. B. Un superbe lot de Cravattes et Echarpes en satin de couleur variées, Gants chamois, récemment reçu de Paris.

WM. F. TALBOT, No 20, rue Moreau, Troisième Municipalité
VIENT de recevoir et à vendre, un grand lot de BEAUX NEGRES, comprenant des ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c &c.
En outre, il en recevra d'autres de la Virginie. 23 oct—4m

NEGRES A VENDRE.
RECEMMENT reçus et à vendre par J. M. WILSON, de Baltimore, cent superbes nègres du Maryland et de la Virginie parmi lesquels se trouvent des travailleurs aux champs, des [illegible] domestiques de maison, cuisinières blanchisseuses et repasseuses, ainsi que des couturières. Les esclaves seront offerts en vente au plus bas prix de la ville, à ma résidence No. 10, rue de l'Esplanade, près de mon ancienne résidence. [illegible]

CAFE—62 sacs café de la nouvelle récolte, débarquement du brick Empresario de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE 19 nov 95 Vieille Levée

BOTTES Françaises—1 caisse, 51 paires des bottes françaises, à vendre pour clore une consignation, par LOISON & SILVESTRE 9 nov 26, rue de Chartres

20,000 BOISSEAUX de Mais, à vendre par P. LONGUS, 116, Royale

BOUTEILLES vides—A vendre en magasin et lots à la convenance des acheteurs par C. DUFOUR

DENIMS—90 balles à vendre par NORCROSS & FOSDICK 7 dec

SUCRE raffiné de Boston—400 colis sucre raffiné [illegible] brisé et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK 7 dec

CAFE—600 sacs Rio, 120 sacs vieux Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK 7 dec

CLOUS—3000 barillets clous de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK 7 dec

PIMENTO—50 sacs Jamaïque, à vendre par NORCROSS & FOSDICK 7 dec

MAQUEREAUX—250 barils et 100 demi-barils maquereaux No 1, 200 barils et 100 [illegible] No 2, 600 barils grands maquereaux No. 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK 7 dec 40 Gravier

THE et Indigo—1000 colis thé poudre à canon, impérial, Pouchong, Young Hyson et Hyson, 25 surons indigo de Carracas, à vendre par NORCROSS & FOSDICK 7 dec

ABSINTHE SUISSE—75 caisses des marques Veuve Lecoultre, Berthoud et A. [illegible] en débarquement du navire Vaillant, à vendre par COURVOISIER & Co 23 nov Encoignure Royale et Conti

FRUITS AU JUS—30 caisses fruits au jus de Paris, en débarquement du navire Vaillant, à vendre par COURVOISIER & Co 23 nov Encoignure Royale et Conti

KIRCH—50 caisses vieux Kirch, en magasin et à vendre par COURVOISIER & Co 23 nov Encoignure Royale et Conti

MERISE—10 barils 1ère qualité, à vendre par COURVOISIER & Co, 23 nov Encoignure Royale et Conti

CHAMPAGNE—150 paniers vin de Champagne, de qualité supérieure, à vendre par COURVOISIER & Co 23 nov Encoignure Royale et Conti

AUX HABITANS, &c.
CHAUX de Thomaston, Ciment Romain et hydraulique, Plâtre de Paris, Pour à plâtre, Poussière de marbre, Briques à feu anglaises, de Pittsburg et [illegible] Chaux pour sucre en boucauts et barils. A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN BAYMAN & Co 13nov 11, Magasins Rouges, 2me Municipalité

CACAO DE GUAYAQUIL—[illegible] sacs à vendre par [illegible] VAILLE 11 dec 25, Conti

Portraits au Daguerréotype. Galerie et Magasin d'appareils, Encoignure de la rue du Camp et du Canal.
LES Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter la [illegible] de Portraits [illegible]
[illegible]
6 oct—1an E. WHITE & Co Nouvelle Orléans

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE-ORLEANS.
LES soussignés ont établi une manufacture où ils fabriqueront des PEINTURES, broyées à l'huile ou en poudre, du VERNIS, et du VERNIS JAPON.
Ils auront aussi, de l'HUILE BOUILLIE [illegible] que du BLANC DE CERUSE et du mastic [illegible] paquet d'une demi livre et jusqu'en quantité de [illegible] livres.
Les personnes qui pourraient avoir besoin de n'importe quelle couleur, dont il n'est pas fait mention, auront leurs demandes exécutées dans le plus bref délai.—Tout ce qui se fabriquera dans cet établissement sera sous tous les rapports aussi bon et beau que ce qui vient de l'extérieur.
VERNIS—A meubles et à voitures, vernis [illegible] et vernis noir, vernis du Japon et huile de [illegible]
PEINTURES broyées à l'huile dans des [illegible] de 1 à 300 livres: blanc de céruse [illegible] idem extra et No 1; Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Noir de plomb, Noir d'Ivoire, Noir patenté, Bleu de Prusse, Chrome jaune et vert, Brunswick, Noir chinoise et Noir bleuâtre [illegible], de Turquie, Umber anglais, Vert Parisien [illegible] en blaeders et en grenier, Couleurs pour peintres en tubes, Vert français.
PEINTURES SECHES, en paquets d'une livre jusqu'à 1000 livres: Blanc de plomb, Blanc de [illegible] et Américain, Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Pure de Hollande, Rose-puce, Chrome jaune et vert; Rouge de plomb, Litharge, Bleu de Prusse, Crocus Martis, Vermillion, Laque [illegible] de raffineur et noir patenté.
Ils ont sur commande, une composition qui rend imperméable le linge et le drap, tout en maintenant leur souplesse primitive et ne détruisant point leur durée.—Cette composition est bien supérieure à toutes celles employées jusqu'ici.
Aussi—Une composition pour peindre les toits des maisons et les embarcages. On peut lui donner la couleur que l'on désire. Cette composition conserve le bois bien mieux que la peinture ordinaire.
Ils tiennent un assortiment général de [illegible] de peinture, des pinceaux et instruments de peintres de portraits, et tous autres articles concernant la peinture des maisons, etc. ROBERT CLANNON & Co 7 nov—1an 46, rue des [illegible]

Dr. PEARSON, Dentiste, BUREAU ET RESIDENCE, RUE BARONNE, vis-à-vis le Gouvernement.
LE Dr. PEARSON invite ses amis et toutes les personnes que cela peut intéresser, de venir examiner les améliorations qu'il a apportées dans la fabrique des dents artificielles, particulièrement dans celle de dentier complet. Il a obtenu pour cela le premier prix à l'exposition qui a eu lieu dans l'Etat [illegible]
Les personnes qui désirent se faire mettre des dents artificielles, peuvent les avoir posées au [illegible] établissement, dans le plus bref délai possible, et aux conditions plus libérales que dans aucun autre du Sud.
J'ai eu pour principal objet de faciliter [illegible] les classes, le bénéfice des opérations dentales. La grande augmentation de ma clientèle, m'a obligé d'employer plusieurs bons opérateurs, parmi lesquels se trouve un dentiste Français, d'un grand talent. [illegible] et approuvées par moi.
Les dentistes trouveront toujours chez moi des [illegible] de toutes dimensions, en fournissant un modèle exact, ainsi que tous les articles dont ils pourraient avoir besoin. 3 dec—1an

ATTENDU que John L. [illegible], collecteur de taxes [illegible]

[illegible]